L'actualité continue sur VERVIERS.LAMEUSE.BE

VERVIERS PROPRETÉ PUBLIQUE

Nettoyage de printemps au centre-ville

Une grande opération propreté dans les différents quartiers du centre de Verviers

Une grande opération de nettoyage des différents quartiers du centre-ville de Verviers vient de démarrer hier en fin de journée. Elle se poursuivra aujourd'hui et durant quatre soirées du mois de juin.

Après quelques opérations de nettoyage urbain portant sur divers quartiers de la périphérie, c'est à présent au centre-ville d'être l'objet de tous les soins du service environnement de la Ville de Verviers. Les habitants concernés viennent d'en être informés par courrier. Les opérations techniques de terrain portent sur le balayage des rues, l'enlèvement des dépôts sauvages et la vidange des avaloirs. Il est précisé aussi qu'" *avec la collaboration des services de police et des agents constatateurs, une tolérance zéro sera de mise pour les contrevenants*". Autant être attentifs dès lors aux informations reprises ci-dessous.

STATIONNEMENT INTERDIT

Des interdictions de stationner ont déjà été placées pour la soirée d'hier. Elles seront à nouveau placées pour ce soir et quatre autres soirées du mois de juin. Il est impératif de respecter ces interdictions de stationner. Dans le cas contraire, les véhicules en infraction seront verbalisés et déplacés. L'intervention des services de la Ville se fera chaque fois entre 18 h et minuit pour limiter les perturbations du trafic et du stationnement.

> Zone 1: Ce jeudi 31 mai. Nettoyage du côté des habitations impaires des rues des Artites, de la Banque, des Carmes, Chapuis, de la Concorde, Crapaurue, Jardon, de Heusy, Laoureux, du Manège, des Martyrs, des Ploquettes, de Rome, Square Astrid, du Théâtre, du Tribunal, pont du Chêne, Xhavée et place Verte, au-devant des bâtiments 1 à 35.

> Zone 2: Mardi 5 juin côté pair et mercredi 6 juin côté impair. Rues du Collège, Coronmeuse (partie entre Ortmans et Terre Hollande), du Gymnase, Henri Hurard, Keschtges, du Mareau, place du Martyr au-devant des bâtiments 2 à 50, Masson, Ortmans, place Saint-Paul, enclos des Récollets, quai des Récollets, des Sottais, Thil Lorrain, Paul Janson + parking.

> Zone 3: Mardi 12 juin côté pair et mercredi 13 juin côté impair. Rues des Alliés, quai de la Batte, Coronmeuse (partie entre rue Ortmans et de la Tuilerie), place Devaux, Liguy, place du Marché, Mont du Moulin, du Pont, des Raines (entre N° 8 à 26 et 9 à 17), Renier (partie entre la rue des Alliés et la rue des Raines), Sècheval, pont de Sommeleville, des Souris, Thier Mère Dieu, de la Tuilerie et du Vieil Hôpital. «

M.V.

À NOTER Infos: Ville de Verviers, service environnement
087/327.557
environnement@verviers.be

Les services passeront ce soir et durant quatre soirées du mois de juin en centre-ville. D.R.

Conseils

QUELQUES RÈGLES À RESPECTER POUR GARDER UNE VILLE PROPRE

Déchets ÉVACUATION DANS LES RÈGLES

Respecter les jours et heures de sortie

> Il est fortement conseillé de respecter les jours et heures de sortie de vos poubelles: à partir de 18h la veille ou pour 6h le matin de la collecte. Les sacs bleus retirés (main rouge) doivent être retirés pour une collecte suivante. Inscrivez-vous à la collecte des encombrants (087/55.48.78) et rendez-vous aux recyparcs.

Déjections UTILISEZ LES CANISITES

Ne pas laisser traîner les déjections canines

> L'une des incivilités les plus irritantes en matière de (mal) propreté publique, ce sont les déjections canines abandonnées sur les trottoirs. Ramassez les déjections de votre chien, utilisez les canisites et les doggynets (distributeurs de sachets). De même, jetez vos mégots dans les endroits appropriés.

Trottoirs BALAYER DEVANT SA PORTE

L'entretien du trottoir vous concerne

> L'entretien du trottoir, de l'accotement et du filet d'eau incombe au riverain ou, à défaut d'occupation légale, au propriétaire du bâtiment (Art. 55 des règlements coordonnés de la Zone de Police Vesdre). À chacun donc de balayer, d'éliminer les herbes et de ramasser les déchets devant son immeuble.

Poubelles publiques: PAS D'ABUS!

À ne pas utiliser de façon exagérée

> Très irritant aussi: certaines personnes n'hésitent pas à engouffrer des tas de déchets dans les poubelles publiques, les confondant parfois avec les sacs verts payants, ou à déposer à leur pied leurs déchets ménagers ou autres objets encombrants. Un comportement qui est bien sûr totalement interdit.